

Fiche signalétique

| | | |
|--|--|---|
| Date de révision Novembre 9, 2010 | Préparée par Patti Rogers | Info technique 1-800-201-8822 ou support@mgchemicals.com |
| Adresse 9347 - 193 Street, Surrey, B.C., V4N 4E7 | Urgence Appelez Canutec à frais virés en tout temps: 613-996-6666 | |

Pour les mises à jour, veuillez télécharger de www.mgchemicals.com,
ou télécopier vos demandes au 1-800-708-9888

Section 1: Identification du produit

Code de Fiche signalétique: 4140 - liquid **Nom: Flux Remover-Plastic Safe**
Numéro d'article relatifs: 4140-500ML, 4140-1L, 4140-4L, 4140-20L

Emploi de produit: Pour enlever les résidus de flux.

Section 2: Ingrédients dangereux

| Numéro CAS | Nom chimique | Pourcentage par poids | ACGIH TWA | Osha Pel | Osha Stel |
|------------|----------------|-----------------------|-----------|----------|-----------|
| 64-17-5 | ethanol | 80 - 90 | 1000ppm | 1000ppm | 1000ppm |
| 141-76-6 | éthyle acétate | 1 - 5 | 400ppm | 400ppm | n/e |
| 67-63-0 | 2-propanol | 2 - 10 | 400ppm | 400ppm | 500ppm |

Section 3: Identification des dangers

| | |
|--------------------------|---|
| Contact oculaire: | Les vapeurs de ce produit irritent les yeux. Ce produit causées irritations, des rougeurs et des douleurs. Le contact du produit avec les yeux peut causer des brûlerez. |
| Contact cutané: | Un contact prolongé et répété peut amener unse dermatite. Il y a risque de destruction de la pellicule grasseuse naturelle de la peau, d'assèchement et de gerçures. Le contact cutané peut causer de l'irritation, particulièrement sous les ongles. |
| Inhalation: | Ce produit irrite le nez, la gorge et les voies respiratoires. Peut causer des lésions au foie et aux reins, ainsi qu'une dépression du système nerveux central. |
| Ingestion: | Nocif si avalé. Corrosif pour le tractus gastro-intestinal. Peut causer maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements, douleurs abdominales, perte de coordination et coma. |
| Chronique: | Une exposition prolongé à ces concentrations supérieures aux limites permises peut porter atteint aux poumons, aux reins et au foie. |

Section 4: Mesures de premiers soins

| | |
|--------------------------|---|
| Contact oculaire: | Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 minutes. Consulter un médecin. |
| Contact cutané: | Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Inhalation: | Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle; en cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin. |

Section 5: Mesures pour combattre les incendies

| | | |
|---|------------------------------|--|
| Temp. d'autoinflammation: n/a | Point d'éclair: -29°C | Limites d'explosibilité dans l'air (inf./sup.%): 3 / 19 |
| Agents extincteurs: Utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec. Si l'on ne dispose que d'eau, | | |

l'utiliser sous forme de brouillard.

Renseignements généraux: Liquide et vapeurs inflammables.**NFPA:** Santé 1 Inflammabilité - 3 Réactivité - 0**HMIS:** Santé 1 Inflammabilité - 3 Réactivité - 0 **Codes SIMDUT:** B2, D2B

Section 6: Mesures en cas de rejet accidentel

Méthode d'endiguement et de nettoyage: Porter des vêtements protecteurs. Ne pas utiliser de produits combustibles comme les sciures. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Ventiler les espaces clos.

Section 7: Manipulation et stockage

Manipulation: N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé éviter d'en inhaler les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Protéger contre la chaleur excessive.**Stockage:** Stocker dans un lieu frais et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir les contenants fermés. Ne pas les exposer à des températures supérieures à 40° Celsius. Protéger de la lumière du jour. L'équipement d'entreposage, de manipulation et de transport ne doit pas contenir d'aluminium ou de ses alliages.

Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Voies d'absorption: Absorption dermique, contact oculaire, inhalation, ingestion**Ventilation:** Ne pas utiliser dans des espaces mal ventilés ou des lieux étroits sans un appareil de protection respiratoire efficace.**Protection individuelle:** Porter un écran facial complet ou des lunettes monooculaires antiacides en cas de risque de contact. Des gants et des vêtements protecteurs en néoprène, en P.V.C., en caoutchouc nitrile, en vison, en caoutchouc ou en plastique devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Utiliser un respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre les vapeurs organiques pour des concentrations maximales de 1000ppm.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------|--|--|
| État physique: liquide | Odeur: éthérée | Solubilité: miscible | Taux d'évapore.: 1.5 (éther=1) |
| Point d'ébullition: 55°C | Densité: 0,72 | Tension de vapeur: 1 psi à 21°C | Densité de vapeur: 2,6 (air=1) pH: 7 |

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable dans des conditions normales.**Conditions à éviter:** Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation.**Substances incompatibles:** Oxydants puissants. Acides minéraux ou Lewis. Acide sulfurique. Hydroxydes de métaux. Agents réducteurs. Substances basiques puissantes. Aminoalcanol. Aluminium et alliages. Acétylène. Les métaux chimiquement actifs: sodium, potassium, calcium, aluminium poudre, magnésium et zinc.**Risque de polymérisation brutale:** Aucun**Produits de décomposition:** Les produits libérés au cours de la décomposition thermique de cette matière sont toxiques et peuvent comprendre du formaldéhyde et des oxydes de carbone. Halogènes, acides halogénés, halogénures de carbonyle.

Section 11: Renseignements toxicologiques

| | | | |
|---|--|-------------------------------------|---|
| Sensibilisation: (effets d'une exposition répétée) | Un contact répété avec les yeux peut engendrer une conjonctivite. Un contact répété avec la peau peut engendrer une dermatite. | | |
| Cancérogénicité: (risque de cancer) | Les ingrédients de ce produit ne sont pas jugés cancérogènes par l'ACGIH ni par le CIRP. Ils ne sont pas considérés comme cancérogènes par l'OSHA ni inscrits sur la liste des produits cancérogènes par le NTP. | | |
| Tératogénicité: (risque de malformations congénitales) | Le méthanol peut entraîner des effets tératogènes embryotoxiques selon des études effectuées sur des animaux en laboratoire, mais seulement à des doses élevées (&rt; 20 000 ppm), généralement toxiques. | | |
| Toxicité reproductive: (risque de stérilité) | Aucun effet connu | | |
| Mutagénicité: (risque d'effets génétiques héréditaires) | Oui, dans les animaux en laboratoire. | | |
| Concentrations létales: | Ingestion (DL ₅₀): 6400 mg/kg (rat) | Inhalation n/e (CL ₅₀): | Peau (DL ₅₀): 20 g/kg (lapin) |

Section 12: Renseignements écologiques

Renseignements généraux: À de faibles concentrations, le produit peut être nuisible pour la vie aquatique. Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux, et les rivières.

Données sur l'impact environnemental (pourcentage par poids):

CFC: 0 HFC: Solvant chl.: 0 COV: 100 HCFC: 0 PDO: 0

Section 13: Techniques d'élimination

Renseignements généraux: Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

Section 14: Renseignements sur le transport

Voie terrestre: (moins de litre)

consumer commodité, ORM-D.

Voie terrestre: (plus de litre)

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de CFR 49, les règlements de TDG (Canada).

Voie aérienne:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de IATA.

Voie maritime:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les régulations de IMDG.

Section 15: Renseignements réglementaires

Santé Canada

Les étiquettes et contenants utilisés pour ce produit sont conformes au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs.

Environnement Canada

Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.

Industrie Canada

L'étiquetage, l'identification du produit, la déclaration de quantité nette, la dimension minimale des caractères d'imprimerie et l'emballage de ce produit sont tous conformes aux règlements et à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Conformément aux interdictions du chapitre 4, ce produit contient la quantité nette déclarée.

Section 16: Autres renseignements

Définitions: n/a= non applicable, n/e=non établi, PDO = potentiel de destruction de l'ozone

Dénégation: Les renseignements contenus dans le présent document ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent, et sont fournis à titre indicatif pour la manipulation du produit. Ils ne doivent pas être considérés comme complets, les méthodes et conditions d'emploi et de manipulation pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et M.G. Chemicals Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est en vigueur pour trois ans.